

APPEL À COMMUNICATION

*Congrès annuel
de l'Association française d'études européennes-AFEE
Nice, 9-10 juin 2022*

Union européenne et solidarité(s)

Le Congrès 2022 de l'Association française d'études européennes est organisé par le Laboratoire de droit international et européen ([LADIE, UPR 7414](#)) et la [chaire Jean Monnet « Union européenne et gestion des crises »](#) d'Université Côte d'Azur.

Thématique du colloque :

Le colloque **Union européenne et solidarité(s)** porte sur un sujet vaste, qui interroge classiquement le paradoxe d'une Union construite sur une logique libérale, des objectifs de compétitivité et des valeurs économiques *a priori* étanches à celle de solidarité, laquelle est pourtant placée au cœur du processus d'intégration par la « charte constitutionnelle » et le juge (CJCE, 10/12/69, *Commission c/ France*, « la solidarité (...) est à la base (...) de l'ensemble du système communautaire »), dissociant ainsi objectif et instrument, valeurs et principes.

Les évolutions du droit de l'UE, tant primaire que dérivé, en la matière, autorisent un renouvellement des analyses du principe, tant à la lumière du préambule de la Charte des droits fondamentaux (« l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de (...) solidarité), qu'à celle de l'inscription et de la mise en œuvre de la « clause de solidarité » dans le titre VIII du TFUE. Il en va de même de l'adoption du plan de relance économique et du recours à l'émission d'un emprunt commun, modifiant les questionnements relatifs à la nature de la solidarité dans le droit de l'Union, à sa spécificité par rapport à d'autres principes, tel celui de coopération loyale, ou encore par rapport à la notion « d'appartenance », qui est l'un des axes de la présidence française 2022 de l'UE.

Cet examen de la nature du principe, propice à une approche pluridisciplinaire, constitue un préalable à l'analyse de la diversité des niveaux de solidarité, forts différents selon les acteurs et les rapports juridiques : peuples, régions, Etats membres, candidats ou tiers, Union, institutions, société civile organisée... On relèvera par exemple que l'Union européenne, premier donateur d'aide humanitaire dans le monde, exerce dans le cadre de cette politique une solidarité externe - dont on peut s'interroger sur le périmètre et les déterminants - qui est loin d'avoir le même éclat dans d'autres domaines.

Enfin, le principe de solidarité peut être analysé dans le contexte des « polycrises », désormais structurelles, qui affectent l'organisation et ses Etats membres - telles la crise financière, le Brexit, le terrorisme, la « crise des réfugiés » et des migrations plus largement, celle des valeurs

de l'Union (qui influence et explique les autres), la crise environnementale ou, bien entendu, la crise sanitaire. La crise, plus ou moins avérée, constitue en effet un impitoyable révélateur des ambivalences du recours à la solidarité, voire d'une crise de la solidarité. On y relève autant son usage que son rejet, une réinvention des pratiques de solidarité (qui deviennent par exemple préventives et plus seulement réactives), des transformations de l'action de l'UE, mais également de fortes réticences. Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, l'invocation de la solidarité semble particulièrement évidente en matière de santé publique ou de protection civile, peut-être aussi de relance économique. Elle rencontre pourtant des oppositions revendiquant ou révélant de puissants replis nationaux et se heurte aux contradictions de l'Union, comme l'illustre son refus persistant d'organiser une dérogation à la protection des droits de propriété intellectuelle au sein de l'OMC en vue de faciliter l'accès à la vaccination dans le monde.

Selon cette méthode, il est proposé d'analyser la solidarité dans le droit de l'Union européenne au travers de trois approches : la nature de la solidarité, la réalisation de la solidarité, la solidarité en projet.

Le présent appel est ouvert aux candidatures pour participer à l'une des trois tables-rondes. La participation au colloque (déplacement et hébergement pris en charge) implique une contribution écrite aux actes du colloque, qui feront l'objet d'une publication.

- Première table-ronde (9 juin, 14 h.) : La nature de la solidarité

La nature de la solidarité pourra être questionnée à des niveaux différents, notamment au prisme :

- de l'ordre juridique international,
- de l'intégration européenne,
- des droits fondamentaux...

- Deuxième table-ronde (10 juin, 9 h.) : La réalisation de la solidarité

La réalisation de la solidarité, tant entre les Etats membres que dans les relations extérieures de l'Union, implique des analyses portant par exemple sur :

- les instruments,
- les politiques sectorielles,
- la citoyenneté européenne,
- la politique européenne de coopération au développement,
- la PESC,
- l'action humanitaire...

- Troisième table-ronde (10 juin, 14 h.) : La solidarité en projet

Les crises contemporaines, structurelles ou conjoncturelles, internes et externes à l'UE, de par leurs dimensions mettant à l'épreuve la solidarité entre les Etats membres ou au contraire mettant en évidence la nécessité d'une mobilisation renouvelée de la solidarité, conduisent à des réflexions sur l'utilisation de la solidarité dans les processus normatifs en cours ayant une dimension :

- sanitaire,

- environnementale,
- économique et monétaire,
- migratoire,
- sociale...

Candidatures

Le présent appel est ouvert aux candidatures de chercheur.euse.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s en poste dans une université française ou étrangère. Il n'est pas réservé aux membres de l'AFÉE.

Les propositions de communication de **2 pages maximum** doivent être rédigées en français ou en anglais et sont à adresser au plus tard le **20 décembre 2021** à l'adresse suivante :

ladie@univ-cotedazur.fr

L'auteur.e de la proposition est invité.e à joindre également un CV.

Les réponses seront communiquées au plus tard le 24 janvier 2022.

Pour les propositions de communication retenues, un projet de contribution (de 8 000 à 10 000 mots) devra être envoyé au plus tard le **9 mai 2022** pour transmission aux discutant.e.s.

Comité d'organisation du colloque

Jean-Christophe Martin, professeur, Université Côte d'Azur, directeur de l'Institut de la Paix et du Développement,

Mehdi Mezaguer, maître de conférences, Université Côte d'Azur, co- responsable du master 2 « Droit économique de l'UE »,

Anne Millet-Devalle, professeure, Université Côte d'Azur, directrice du LADIE (UPR 7414), chaire Jean Monnet,

Nicolas Pigeon, maître de conférences, Université Côte d'Azur, co- responsable du master 2 « Droit économique de l'UE ».

Pour toute question relative à cette manifestation scientifique, veuillez utiliser l'adresse suivante :

ladie@univ-cotedazur.fr